

## Compte rendu de séance

### Séance du 17 Mars 2017

L' an 2017 et le 17 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de MAILLARD Dominique Maire

**Présents** : M. MAILLARD Dominique, Maire, M. GUET Jean-Jacques, Mme LAUGERAY Guilaine, Mme PHILIPPE Marie-Line, Mme BERLAND Annick, M. DAUBIN Noël, M. GALERNE Michel, M. GODARD Laurent, M. PIERRE Didier, M. HARY Didier, Mme GESTIN Stéphanie, Mme LELEU Marie-Agnès, Mme METAYER Marie Christine, M. JEANDEY Antoine, Mme PIOTROWSKI Sandrine, M. COLLET Sylvain, M. SZAFRANSKI Stanislas

absent(s) ayant donné procuration : Melle LEGRAND Margot à BERLAND Annick, Mme VILLEDIEU Béatrice à Mr JEANDEY Antoine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 09/03/2017

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : GESTIN Stéphanie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Modification des statuts du SICME - 2017 - 050  
Travaux d'éclairage public - 2017 - 051  
Fixation des taux pour les avancements de grades - 2017 - 052

### **Modification des statuts du SICME :**

réf : 2017 - 050

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion communautaire du SICME du 21 février 2017, il a été décidé de modifier les statuts du syndicat, suite à la fusion de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon au sein de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France au 1er janvier 2017. Il est proposé également de régulariser le changement de trésorerie effectif depuis le 1er janvier 2016 en substituant à l'article 11 "Nogent le Roi" par "Maintenon".

Les articles 1 ; 5 et 11 sont modifiés comme suit :

\* Article 1 : Il est formé entre les communes de Bréchamps, Chaudon, Cherisy, Coulombs, Ecluzelles, Lormaye, Mézières-en-Drouais, Nogent le Roi, Néron, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (pour les communes de Maintenon, Mévoisins, Pierres, Saint-Piat, Soulaire et Villiers-le-Morhier) et la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (pour les communes de Charpont, Luray, Sainte-Gemme-Moronval et Villemeux-sur-Eure) un syndicat mixte qui prend la dénomination de :

"Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure" "SICME"

Il est régi par les règles des syndicats mixtes conformément aux articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT)

\* Article 5 : Le Syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque commune adhérente sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant désignés par leur Conseil Municipal. La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France est représentée par un nombre de représentants égal à celui dont disposaient les communes isolément.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux est représentée par un nombre de représentants égal à celui dont disposaient les communes isolément.

\* Article 11 : Les fonctions du Trésor payeur du SICME seront exercées par le Trésorier de Maintenon.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Travaux d'éclairage public :**

réf : 2017 - 051

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

\* Création de 3 points lumineux Rue Saint Médard (parking 2 Salle des Associations)

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en oeuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure et Loir	Contribution de la collectivité
7 000 €	30 % 2 100 €	70 % 4 900 €

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- Approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure et Loir

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

### **Fixation des taux pour les avancements de grades :**

réf : 2017 - 052

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, a modifié l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ainsi l'avancement de grade n'est plus lié à des quotas fixés par les statuts particuliers mais il appartient à l'assemblée délibérante, de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

Cadre d'Emploi	Grade d'Avancement	Taux Fixe
----------------	--------------------	-----------

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Adjoints Administratifs	Adjoint admin. princ. 2ème classe	100 %
	Adjoint admin. princ. 1ère classe	100 %
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2ème classe	
	Rédacteur principal de 1ère classe	
Attachés	Attachés principal	
	Directeur	
Administrateurs	Administrateur hors classe	

**FILIERE TECHNIQUE**

Adjoints Techniques	Adjoint techn. princ. de 2ème classe	100 %
	Adjoint techn. princ. de 1ère classe	100 %
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Techniciens	Technicien principal de 2ème classe	100 %
	Technicien principal de 1ère classe	100 %
Ingénieurs	Ingénieur principal	
	Ingénieur en chef de classe normale	
	Ingénieur en chef de classe except.	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

\* Adopte les taux de promotion ci-dessus énumérés.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de compte-rendu:**

**Participation Citoyenne :**

Suite à la réunion du conseil municipal approuvant le principe de la participation citoyenne, une réunion publique s'est déroulée le 11 mars dernier avec la gendarmerie, 15 personnes se sont proposées référentes sur la commune. La signature du protocole est prévue le 28 mars 2017 en Mairie, en présence des référents, de Monsieur le Sous Préfet de Dreux, du commandant de la compagnie de gendarmerie de Dreux et du capitaine de la brigade de gendarmerie de Nogent le Roi.

**Communauté de communes des Portes Euréliennes et Ile de France :**

La commission technique est ouverte aux conseillers communaux.

15 communes ont demandé leurs départs vers Chartres ou Rambouillet,

Mr le Préfet a donné son accord quant à ce rattachement.

Le point a été fait sur les budgets des communautés de communes fusionnées.

Le PLUI de la CC4V (pour les 12 communes) mise en place par l'ancienne CC4V est pris en charge par la nouvelle Com-Com.

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 30/03/2017  
Le Maire  
Dominique MAILLARD